

COPIE

Décret n° 2020 - 63 du 23 mars 2020  
portant réglementation de la gestion financière et comptable des  
opérations liées au COVID-19.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution du 25 octobre 2015 ;  
Vu le décret n°2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du  
Gouvernement,  
Vu le décret n°2019-269 du 17 septembre 2019 mettant fin aux fonctions d'un ministre  
et nommant un nouveau ministre ;  
Vu le décret n°2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et  
nommant un nouveau ministre ;  
Vu le décret n°2020-58 du 16 mars 2020 portant nomination d'un ministre délégué.

DECRETE :

**Article premier :** il est ouvert, dans les écritures du directeur général du trésor, un  
compte de dépôt pour la gestion des ressources et des dépenses destinées aux opérations  
de lutte contre le COVID-19.

**Article 2 :** l'ordonnateur principal des dépenses liées au COVID-19 est le Premier  
Ministre, chef du Gouvernement

Il peut déléguer ses pouvoirs par note de service qui précise les conditions de cette  
délégation.

**Article 3 :** un régisseur, comptable public, émargeant au budget de l'Etat, est nommé par  
le ministre en charge des finances.

**Article 4 :** le régisseur est chargé d'effectuer les opérations de paiement des dépenses  
et de centraliser les pièces justificatives y relatives.

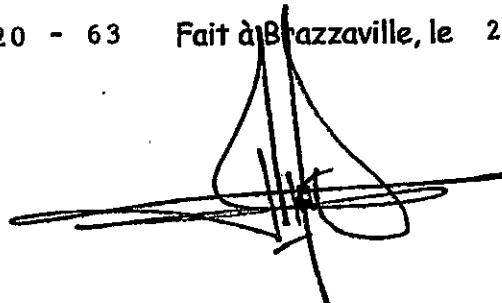
**Article 5 :** des gestionnaires chargés de la ventilation des dépenses liées aux opérations  
de lutte contre le COVID-19, sont désignés par les ministres des départements  
bénéficiaires.

**Article 6 :** les dépenses effectuées par les gestionnaires des ministères font l'objet de pièces justificatives tenues au régisseur.

**Article 7 :** la gestion des opérations est soumise aux organes habilités de contrôle à posteriori.

**Article 8:** le présent décret, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2020 - 63      Fait à Brazzaville, le 23 mars 2020



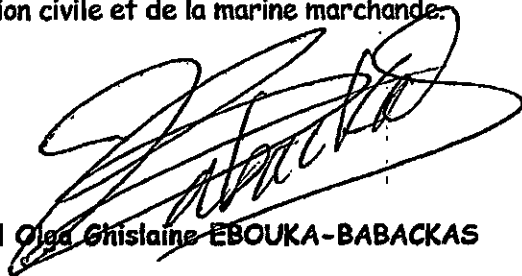
**Clément MOUAMBA**

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement.

Pour le ministre des finances et du budget,  
en mission,

La ministre du plan, de la statistique,  
de l'intégration régionale, des transports, de  
l'aviation civile et de la marine marchande.

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS



La ministre de la santé, de la population, de  
la promotion de la femme et de l'intégration  
de la femme au développement.

Jacqueline Lydia MIKOLO

